Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 031-200023596-20261026-DP346_2026-DE

Toulouse, le 8 octobre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP346-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°127A2022 relatif aux travaux hydrauliques courants – 6ème tranche – Lot 2 Territoire Nord – CT 1,2,3 et 4, notifié le 10 février 2023, au groupement d'entreprises CEGETP / SADE CGTH ;

Considérant l'agrément en date du 7 août 2026 de la déclaration de sous-traitance de l'entreprise STIFOR pour SADE CGTH, concernant la réalisation de carottage au diamant – mur berges – Mirepoix sur Tarn, conformément au Bon de Commande n°71 101, pour un montant maximum de 5 800 € HT ;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance modificative de l'entreprise STIFOR pour SADE CGTH, concernant la réalisation de carottage au diamant – mur berges – Mirepoix sur Tarn, conformément au Bon de Commande n°71 101, pour un nouveau montant maximum de 4 200 € HT ;

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance modificative de l'entreprise STIFOR pour SADE CGTH, concernant la réalisation de carottage au diamant – mur berges – Mirepoix sur Tarn, conformément au Bon de Commande n°71 101, pour un nouveau montant maximum de 4 200 € HT.

Jean-Louis REMY
Vice-Président